

# COMMUNE DE SAINT MARTIN CANTALES

## Liste des délibérations




Article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

\*\*\*

## Séance du Conseil Municipal

Du 28 mai 2026

\*\*\*\*

-  DE-2026-041 : Aménagement et création de places de parking salle des fêtes – Etude de devis  
Approuvée à l'unanimité
-  DE 2026-042 : Aménagement et création de places de parking salle des fêtes- demande de subvention amendes de police
-  DE 2026-043 : annulée

*Le 29 mai 2026*  
**Le Maire, Pascal ESCURE**



République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac  
**SAINT MARTIN CANTALES - Commune**  
Séance du jeudi 28 mai 2026

Délibération N° DE\_2026\_041

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 29 mai 2026 et affichée le 29 mai 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 21/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit mai deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Pascal ESCURE.

Présents : Pascal ESCURE, Clément CAPITAINE, Joëlle LAROCHE, Christophe SAKUBEZAK, Geneviève LEBLON-MEYRAT, Fabrice GALLAS, Stéphanie DELCOUDERC, Noémie VINCENT, Rémi FILIOL, Margaux DEGRELLE, Thomas VIGNERON

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Stéphanie DELCOUDERC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : AMENAGEMENT ET CREATION DE PLACES DE PARKING SALLE DES FETES- Etude de devis.**

Monsieur le Maire informe les élus que les travaux de la salle des fêtes seront terminés d'ici à quelques semaines. Il est donc nécessaire de commencer à penser à l'aménagement des abords et à la création de places de parking, notamment une place PMR.

Pour ce faire, Monsieur le Maire présente deux devis à l'assemblée :

ENTREPRISE	PRIX H.T.	PRIX T.T.C.
RMCL/COLAS	22 545 €	27 054€
STAP 15	24 500 €	29 400€

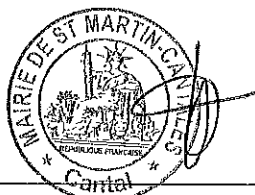
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de retenir le devis de l'entreprise RMCL/COLAS ;
- Autorise Monsieur le Maire à engager les travaux mentionnés et à signer le devis présenté ;
- Dit que les dépenses de cette opération s'inscriront à l'opération 30 du budget communal

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Pascal ESCURE  
Président de séance

Stéphanie DELCOUDERC  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 29/05/2026  
Date de réception de l'AR: 29/05/2026

015-211502000-DE\_2026\_041-DE  
A G E D I

DE\_2026\_041

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Mauriac  
**SAINT MARTIN CANTALES - Commune**  
Séance du jeudi 28 mai 2026

Délibération N° DE\_2026\_042

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 29 mai 2026 et affichée le 29 mai 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	11	11
Date de la convocation : 21/05/2026		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit mai deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Pascal ESCURE.

Présents : Pascal ESCURE, Clément CAPITAINE, Joëlle LAROCHE, Christophe SAKUBEZAK, Geneviève LEBLON-MEYRAT, Fabrice GALLAS, Stéphanie DELCOUDERC, Noémie VINCENT, Rémi FILIOL, Margaux DEGRELLE, Thomas VIGNERON

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Stéphanie DELCOUDERC est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : AMENAGEMENT ET CREATION DE PLACES DE PARKING SALLE DES FETES- Demande de subvention**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Départemental est, chaque année, chargé de procéder à la répartition du produit des amendes de Police en faveur des communes qui ont la compétence en matière de circulation routière. Cette dotation est constituée d'une partie du produit des amendes de police et de gendarmerie.

Il explique aux élus que le projet d'aménagement des abords de la salle des fêtes et la création de places de parking pourrait bénéficier de ce dispositif. En effet, cette opération vise, par un travail sur les abords de la salle des fêtes, à améliorer la circulation sur la voie communale dite Route du Bac lors de manifestation, à sécuriser et à aménager les abords de la salle tant pour les véhicules, les piétons que pour les usagers. Ces améliorations passeront par la création notamment par la création de places de parking matérialisées au sol et la plantation d'espaces végétalisés. Une place PMR sera également créée sur l'enceinte de la parcelle de la salle des fêtes, non loin de l'entrée, afin de faciliter le stationnement et l'accès au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite.

Ce projet permettra également d'améliorer l'accès au parking de la cour de la mairie, en supprimant une partie du mur d'enceinte et un pilier de l'ancien portail.

Monsieur le Maire rappelle que les travaux et le devis s'y référant ont fait l'objet de la délibération n° 2026-041.

Il ressort une estimation effectuée par l'entreprise RMCL/COLAS de 22 545 € H.T (27054 € TTC), la commune pouvant prétendre à une subvention de 6 763 € soit 30 % du montant éligible au titre des amendes de police 2026.

Monsieur le Maire invite les conseillers à délibérer.

Après un moment d'échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

de solliciter une subvention au titre des amendes de police 2026 pour un montant de 6 763 € ;

Date de transmission de l'acte: 29/05/2026  
Date de réception de l'AR: 29/05/2026

015-211502000-DE\_2026\_042-DE

A G E D I

DE\_2026\_042

- de voter comme suit le plan de financement de l'opération :

#### DEPENSES

Travaux d'aménagement- places de parking : 22 545 € H.T.

Montant total H.T. 22 545 € H.T.

#### RECETTES

Subventions des amendes de police : 6 763 €

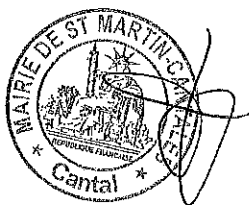
Autofinancement : 15 782 €

Montant total 22 545 €

Monsieur le Maire est chargé de faire la demande de subvention correspondante auprès du Conseil Départemental du Cantal et autorisé à signer tous documents afférents.

Pascal ESCURE  
Président de séance

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.  
Stéphanie DELCOUDERC  
Secrétaire de séance



Date de transmission de l'acte: 29/05/2026  
Date de réception de l'AR: 29/05/2026

015-211502000-DE\_2026\_042-DE  
A G E D I